

Communiqué de presse

Allianz Prévoyance : une assurance prévoyance innovante et sur mesure pour les Particuliers

Paris, le 4 novembre 2014

Allianz France lance son nouveau produit Allianz Prévoyance, en partenariat avec l'association ANCRE, pour protéger les particuliers et leur famille en cas de maladie, d'accident ou de décès. Ce produit s'adapte aux besoins et à la situation personnelle de chacun.



Allianz innove avec :

- Une garantie « **Capital maladies redoutées** » : elle permet à l'assuré victime d'un cancer, d'un infarctus, d'un AVC... de percevoir un capital pour prendre en charge des dépenses supplémentaires liées à sa situation ; cette garantie peut être souscrite seule.
- Une garantie **Protection juridique** : en cas de décès de l'assuré, elle intervient pour aider la famille si celle-ci doit faire face à des difficultés ou des litiges avec les organismes sociaux, l'administration fiscale, le notaire...
- Un système de « **bonus sur les Indemnités Journalières** » vient récompenser la fidélité de l'assuré avec des versements complémentaires d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail indemnisé.

Allianz Prévoyance est une solution d'assurance modulaire : elle apporte une réponse sur mesure aux besoins de couverture prévoyance des particuliers, en leur donnant le libre choix de garanties en matière de décès, d'arrêt de travail et d'invalidité.

La garantie décès toutes causes/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) permet le versement du capital garanti aux bénéficiaires désignés, en cas de décès de l'assuré, à la suite d'une maladie ou d'un accident. Si l'assuré se trouve en situation de PTIA, le capital garanti lui est alors versé par anticipation.

L'assuré choisit le montant de son capital décès.

Il peut compléter cette garantie avec :

- une garantie rente de conjoint qui sera versée à ce dernier jusqu' à la fin de sa vie,
- une garantie rente éducation pour financer le coût de l'éducation et des études de ses enfants.

La garantie incapacité temporaire totale : lorsqu'une maladie ou un accident empêchent l'assuré d'exercer son activité professionnelle, cette garantie lui apporte un revenu de remplacement pour maintenir son niveau de vie.

Pour les salariés, elle complète les indemnités prévues par le régime obligatoire d'assurance maladie ainsi que les garanties dont ils peuvent disposer dans le cadre d'un contrat collectif prévoyance d'entreprise.

Les garanties en cas d'invalidité : si, à la suite d'une maladie et/ou d'un accident, l'état de santé de l'assuré relève de l'invalidité permanente, il peut percevoir une rente d'invalidité qui lui assure des revenus annuels, et ce jusqu'à la veille de ses 67 ans.

Pour une protection optimale, il est possible d'associer le versement d'une rente et d'un capital.

En choisissant **Allianz Prévoyance**, l'assuré devient l'un des adhérents de l'association ANCRE, souscriptrice de ce contrat. Cette association indépendante les représente, défend leurs intérêts et les informe des évolutions de leur-contrat.

Cette offre est commercialisée par les réseaux des agents généraux (France métropolitaine et Outre-mer), Allianz Protection Sociale, Allianz FinanceConseil, et les courtiers.

Contacts Presse Allianz

Anick Rosas
Agnès Miclo

01 44 86 64 72
01 44 86 31 62

anick.rosas@allianz.fr
agnes.miclo@allianz.fr

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11 000 collaborateurs en France. Plus de 6 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaire sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](https://www.facebook.com/allianzfrance)

A propos de l'ANCRE



L'ANCRE, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE est une association indépendante, loi 1901 qui représente les intérêts de ses adhérents.

Allianz a signé avec l'ANCRE des conventions permettant à l'association de proposer à ses adhérents de souscrire des contrats d'assurance Retraite,

Épargne, Prévoyance et Emprunteurs.

Créée en 1983, 300 000 adhérents, 6,6 milliards d'euros d'encours pour les contrats retraite et épargne, et 2,7 milliards d'euros de capitaux assurés pour les contrats de Prévoyance.

L'ANCRE est membre de la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite) qui intervient pour améliorer les projets de lois et de règlements en matière d'épargne et représente les épargnants dans les instances publiques de consultations et de concertation tant en France qu'au niveau européen.

www.ancre-vie.com